

La solidarité internationale de l'Etat de Genève

Maria Jesus ALONSO LORMAND
directrice

DAI - Service de la solidarité internationale



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département des finances et des ressources humaines (DF)

DAI - Service de la solidarité internationale

La solidarité internationale (SI) en 3 dates

1. Loi 8480 : "*Loi sur le financement de la solidarité internationale*" votée par le Grand Conseil en octobre 2001/son règlement d'application de la loi de juillet 2002 (modifié en 2014)
2. Création du service de la SI en janvier 2003.
3. Constitution genevoise (art. 146 et 147)

Domaines d'intervention

L'Etat de Genève s'engage à soutenir des actions solidaires dans les domaines suivants :

- ⇒ **La coopération au développement** (éducation, santé, amélioration des conditions de vie)
- ⇒ **L'aide humanitaire** (aide d'urgence, catastrophes naturelles, conflits armés, famines, épidémies, reconstruction)
- ⇒ **La coopération décentralisée** (collaboration entre les institutions cantonales et les collectivités publiques des pays du Sud)
- ⇒ **Les actions ou manifestations internationales** (à Genève et impliquant les acteurs du Sud)
- ⇒ **L'aide aux missions des pays les moins avancés**
- ⇒ **Les projets environnementaux**
- ⇒ **Les droits humains**

Qui peut bénéficier du soutien de l'Etat de Genève?

Toutes les associations installées sur le canton de Genève qui sont en mesure de répondre aux conditions suivantes:

- Justifier d'une activité régulière dans le canton de Genève
- Offrir des garanties relatives à la gestion de projet
- Avoir un partenaire fiable dans le pays d'intervention
- Être transparente en matière de sources de financements, de rapports d'activités et de gestion financière

Quels sont nos critères?

Pour les ONGs:

- Minimum une année d'activité
- Etre active à Genève
- Avoir un rapport financier de l'année précédente

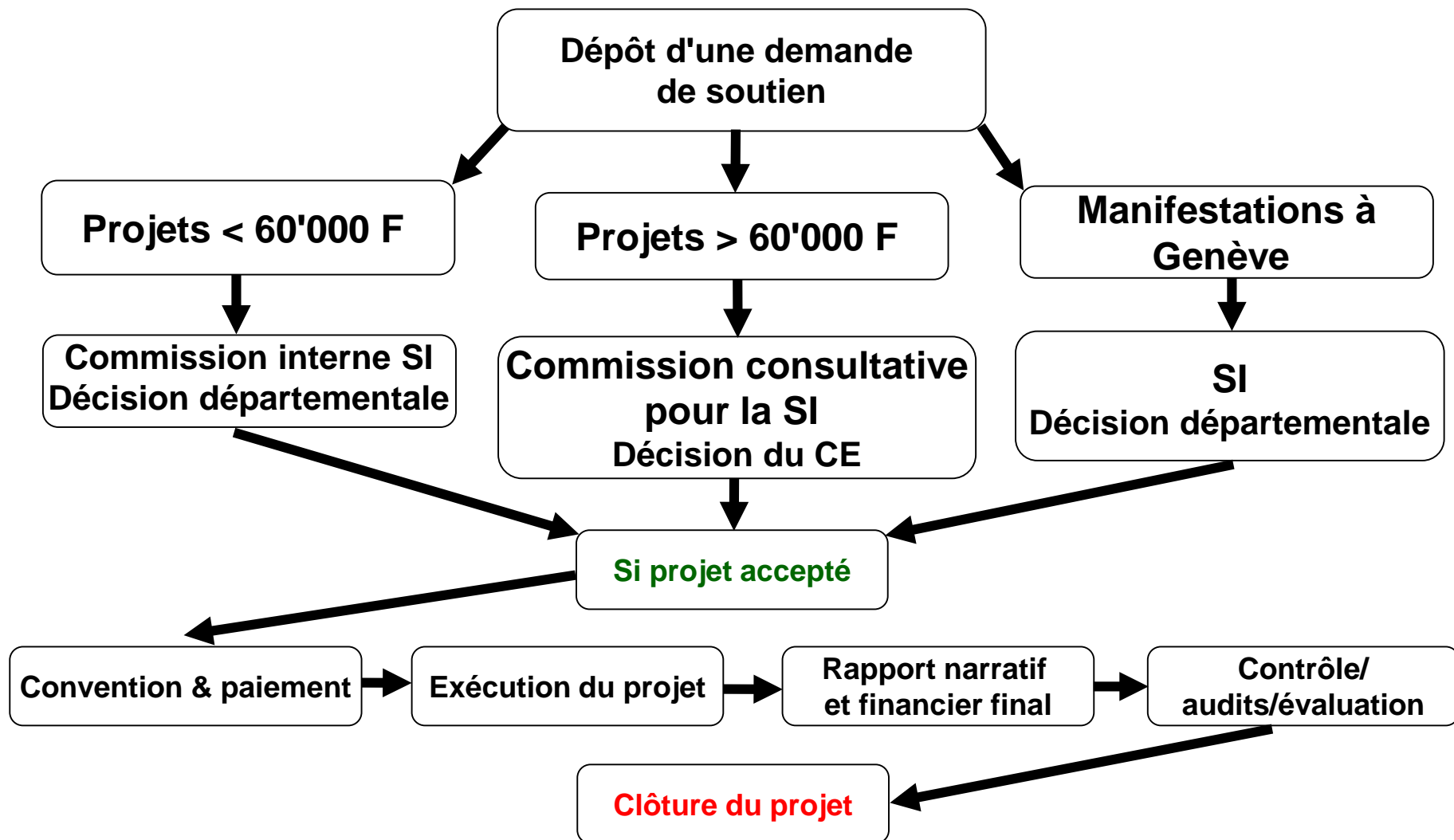
Pour les projets:

- Répondre aux besoins exprimées par la communauté
- Co financements avec d'autres partenaires / Viabilité
- Avoir un partenariat local sur place et une bonne connaissance du contexte

Soumettre une demande de financement

- Formulaire téléchargés depuis le site www.ge.ch
- Descriptif de l'association qui présente le projet (but, statuts, rapport annuel d'activités, liste des membres, PV de la dernière assemblée générale, comptes approuvés)
- Descriptif complet du projet
- Budget détaillé en francs suisses et en monnaie locale
- Nom des autres bailleurs de fonds et du montant de leurs contributions

Traitement des demandes



Six pôles de compétences

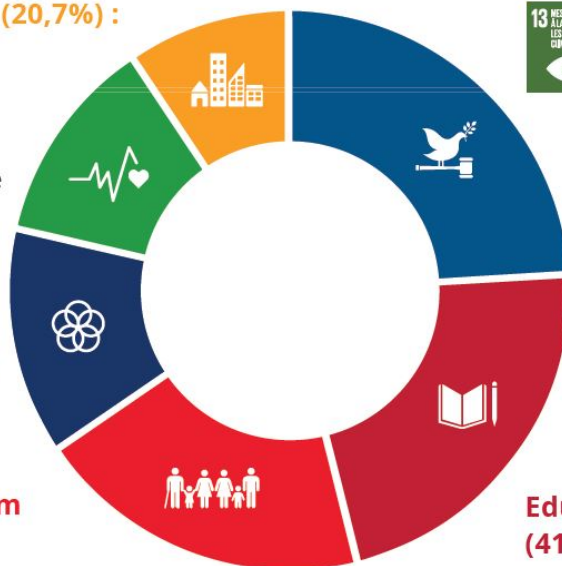
Les ONG genevoises se répartissent sur six pôles distincts et interconnectés, en fonction de leurs différentes activités dans les domaines couverts par les ODD.

Défense de l'environnement (20,7%) :
 ODD 3 12,1 ,11 ,7 ,6 et 15).

Accès à la santé (22,3%) : ODD 3.
 Lié à la présence à Genève du siège de l'OMS et de nombreux acteurs majeurs dans le domaine.

Partage du savoir et l'innovation (25,4%) : ODD 17 et 9.

Lutte contre la pauvreté et la faim (30,6%) : ODD 1 et 2.

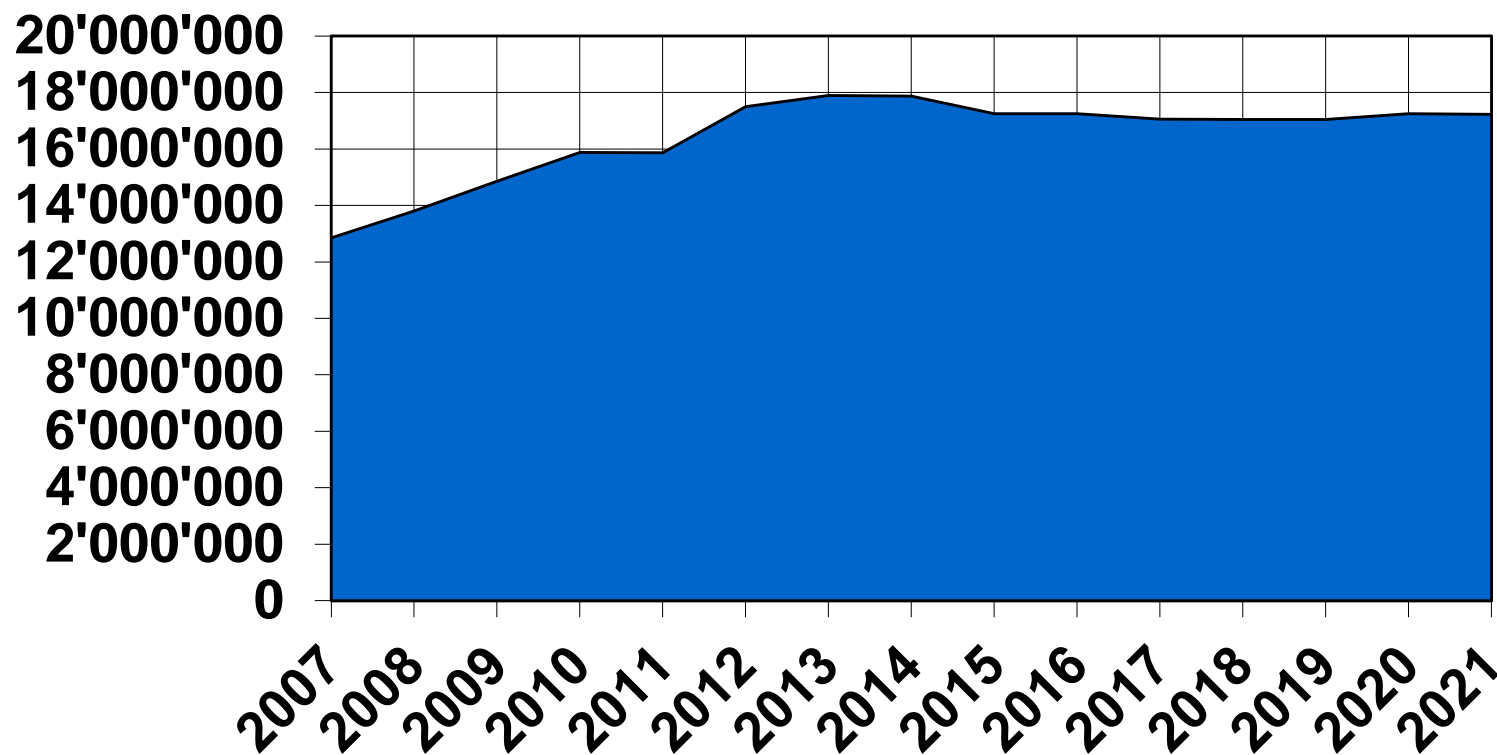


Paix, justice et droits humains (47,5%) : ODD 16 et 10.

Lié à la tradition humanitaire et de promotion de la paix de Genève.

Education, égalité des sexes et emploi (41,8%) : ODD 4,5 et 8.

Montants attribués annuellement à la solidarité internationale (en F)

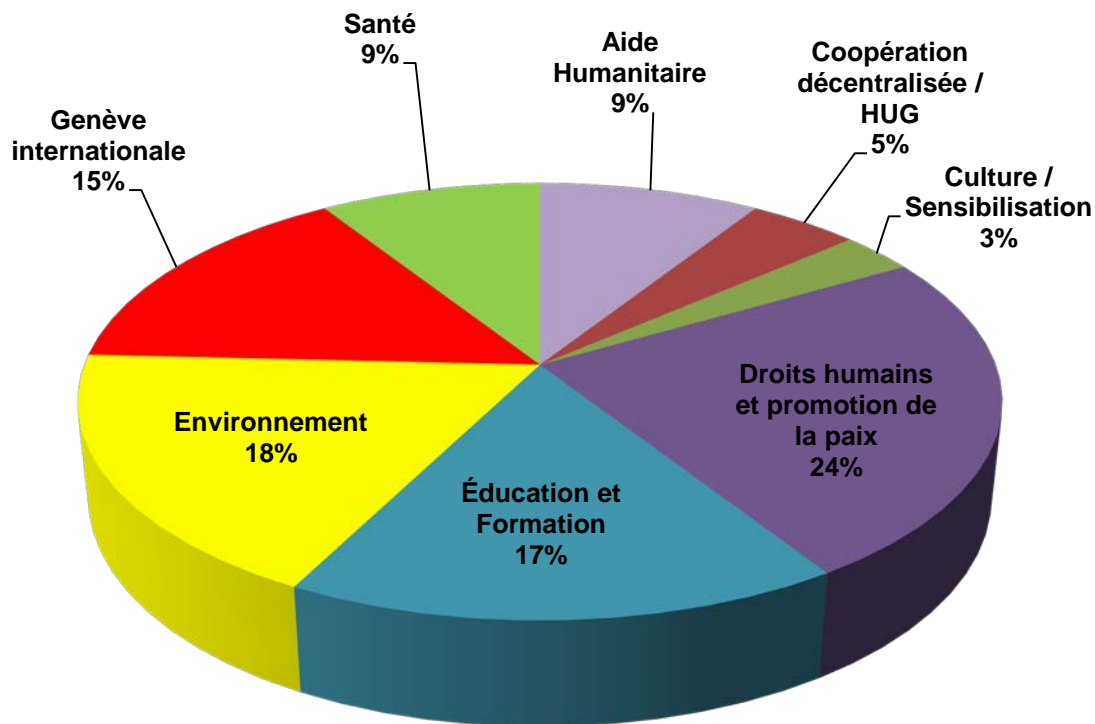


Subventions 2021

- 6'013'301 F aux actions de coopération au développement et d'aide humanitaire dans les pays en voie de développement – PVD
- 4'500'000 F au Comité international de la Croix-Rouge – CICR
- 3'000'000 F à la Fédération genevoise de coopération – FGC
- 1'000'000 F en faveur de Médecins sans frontières – MSF
- 1'415'045 F aux missions des pays les moins avancés – PMA

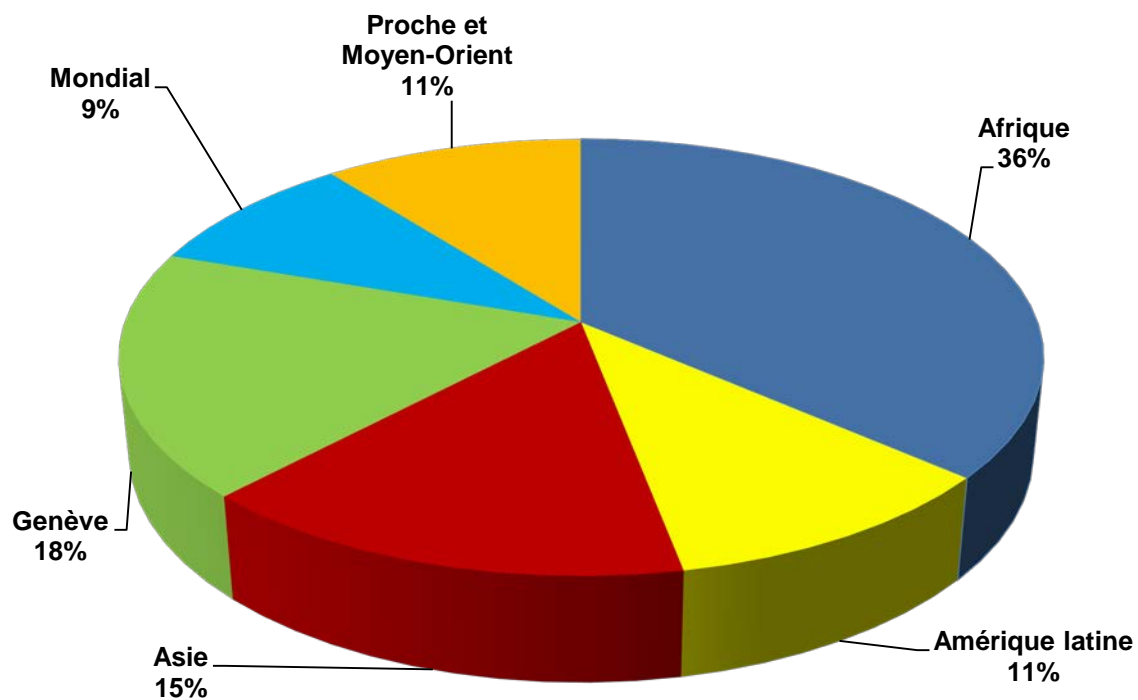
Soit un total de 15'928'346 F

Répartition des projets par domaine d'intervention en 2021



Pourcentage du nombre total de projets subventionnés par domaine d'intervention

Répartition géographique des projets financés en 2021



Pourcentage du nombre total de projets subventionnés par région

- **Merci**